

Les Insoumis veulent nous faire payer une taxe supplémentaire pour engraisser de fainéants crasseux

écrit par Christine Tasin | 9 février 2019

présentée par Mesdames et Messieurs

Michel LARIVE, Muriel RESSIGUIER, Jean-Luc MÉLENCHON, Clémentine AUTAIN, Ugo BERNALICIS, Éric COQUEREL, Alexis CORBIÈRE, Caroline FIAT, Bastien LACHAUD, Danièle OBONO, Mathilde PANOT, Loïc PRUD'HOMME, Adrien QUATENNENS, Jean-Hugues RATENON, Sabine RUBIN, François RUFFIN, Bénédicte TAURINE,

députés.

La liste nominative des responsables de la future taxe supplémentaire (si la loi est votée), une taxe sur les morts.

présentée par Mesdames et Messieurs

Michel LARIVE, Muriel RESSIGUIER, Jean-Luc MÉLENCHON, Clémentine AUTAIN, Ugo BERNALICIS, Éric COQUEREL, Alexis CORBIÈRE, Caroline FIAT, Bastien LACHAUD, Danièle OBONO, Mathilde PANOT, Loïc PRUD'HOMME, Adrien QUATENNENS, Jean-Hugues RATENON, Sabine RUBIN, François RUFFIN, Bénédicte TAURINE,

députés.

La proposition de loi qu'ils ont commise (merci à Armand Lanlignel qui nous l'a signalée)

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/propositions/pion1564.pdf>

La situation actuelle :

En France, les oeuvres d'art tombent dans le domaine public au bout de 70 ans. Cela signifie que si vous êtes une troupe de théâtre, vous pouvez jouer sans payer de droits aux ayants-droits de Molière ou de Victor Hugo mais que vous devrez payer pour une adaptation d'une pièce d'Andrée Chedid, décédée en 2011. Et que vous devrez également demander en demander l'autorisation aux ayants-droits.

L'article L. 123-1 du [Code de la propriété intellectuelle](#) précise : « L'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les 70 années qui suivent »¹. Ainsi la plupart des œuvres, qui suivent ce régime général, entrent dans le domaine public un [1^{er} janvier](#).

Jusque-là, pas de souci. Si un publicitaire, une salle de concert, une salle de théâtre, un réalisateur de cinéma... utilise une oeuvre dont l'auteur est vivant ou décédé depuis moins de 70 ans, ils devront augmenter le prix des places, faisant payer aux spectateurs le coût du dédommagement de l'auteur ou de ses ayant-droits.

Pour les autres c'est gratuit, ce qui est normal, l'art c'est notre patrimoine. Il n'y a aucune raison pour que l'on paye pour notre musée mondial.



Carmen: "L'amour est un oiseau rebelle" (Elina Garanca)

La proposition de loi des insoumis :

Que l'Etat entretienne tout artiste. Et que les frais inhérents soient prélevés par un changement de statut, il n'y aurait plus d'oeuvre tombée dans le domaine public et donc gratuite. Il faudrait créer une nouvelle taxe payée par ceux qui utiliseraient une oeuvre d'art, quand bien même son auteur serait décédé depuis quelques siècles.

Ses conséquences :

Une émission télé montrant le plafond de la chapelle Sixtine ? Et hop ! Une taxe de plus à verser par la chaîne... qui va se payer avec la pub, pub qui augmente le prix des produits que vous achetez.

Un concert avec des oeuvres de Mozart dans une église ? Et hop ! L'organisateur de payer une taxe... répercutée sur le prix des billets d'entrée.

Un cafetier passant *Frou-Frou* interprété par Berthe Sylvia, décédée en 1941 et hop une taxe ! Et quelques centimes de plus

sur le petit noir !

Cela signifie que notre patrimoine artistique ne nous appartient plus, qu'on ne peut plus, par exemple, publier une nouvelle édition critique d'oeuvres de Molière ou Rabelais sans que l'éditeur n'ait à payer des droits nouveaux, supplémentaires. Et qui seront carabinés, eu égard au nombre de pseudo artistes prétendant vivre de la manne publique...

Et le plus scandaleux c'est l'utilisation des fonds.

Retour à l'Union Soviétique et à l'art d'Etat ? Même pas. C'est encore pire. Certes, les artistes de feu l'URSS se devaient d'obéir aux canons, idées et directives officielles pour pouvoir manger, mais, au moins, on ne les estampillait artistes que s'ils avaient un certain talent et même un talent certain.

Alors que la proposition de loi des gauchos mélenchonien a pour but de verser à vie une rente à tout crasseux s'autoproclamant artiste, et tant pis si la malchance, le système capitaliste, son manque de talent, son absence de génie, son alcoolisme ou son penchant pour la fumette l'auront empêché de créer quoi que ce soit qui ressemble à de l'art. Il y aura toujours des cons pour payer les taxes les nourrissant.

Extrait de la proposition de loi

L'accessibilité aux métiers de l'art doit être une priorité. Aujourd'hui trop de jeunes artistes ne parviennent pas à s'insérer dans leur milieu professionnel, du fait des conditions de précarité généralisées qu'ils et elles subissent. Le monde de l'art est préempté par quelques artistes en vue au détriment du plus grand nombre et notamment des jeunes artistes. Ces derniers doivent être mieux considérés et donc doivent être soutenus. C'est pourquoi une aide dédiée à la première création pourra leur être allouée. Les personnes qui en feront la demande devront justifier de leurs motivations et de leurs appétences pour leur future réalisation.

L'universalité ensuite, consiste à faire en sorte qu'aucun-e artiste, sous un certain seuil de revenus, ne soit exclu-e de l'octroi d'une aide financière : cette proposition de loi vise à mettre en place un système inédit, via ce fonds de soutien à la création artistique.

Notre second dispositif de soutien consiste en l'octroi d'une aide à des artistes qui en font la demande. Il est fondamental qu'ils et elles bénéficient d'un moment de préparation à la conception, et que l'État leur assure de bénéficier des moyens indispensables à leur propre subsistance pendant cette période.

Ces imbéciles démagogues des Insoumis ne savent pas ce qu'est qu'un véritable artiste. Ils ne savent pas que ceux-là n'ont pas peur de se lever de bonne heure et de mettre les mains dans le cambouis et les deux pieds dans la merde pour manger... et s'offrir le luxe de peindre, composer, dessiner, écrire la nuit, le week-end, dévorés par leur passion artistique, par leur art. Et s'ils réussissent un jour à être reconnus c'est le jack pot. Mais ils n'attendent pas d'être pris en charge. Ils n'attendent pas d'être reconnus et subventionnés par l'Etat. Ils n'attendent pas que l'on taxe les oeuvres appartenant à l'humanité pour pouvoir manger. Ils aiment trop l'art.

Mais les incultes décérébrés des Insoumis ne l'entendent pas de cette oreille.

Le régime des intermittents du spectacle permet déjà à nombre de gens de vivoter sans passer par la case travail à la chaîne alors qu'ils ne sont pas, et de loin, de grands artistes, mais pour les Insoumis tout se vaut. Il est vrai que la notion d'art, chez eux...

Ces gens qui se disent de gauche ont un mépris incommensurable pour le travail, pour les travailleurs manuels. Ils décident de créer une caste de branleurs qui s'autoproclameraient artistes pour éviter à ces petits chéris de devoir se lever de bonne heure et se salir les mains. Et puis, ça leur fait des électeurs de plus, il n'y a pas de petit profit électoral.

A vomir.

Reste à savoir si cette proposition de loi, en ces temps de rigueur budgétaire, a la moindre chance de passer... Je ne le pense pas. Mais dans le monde macronien, tout est possible.